

## LES COMITES D'ENTREPRISES UNE CONQUETE SOCIALE A DEVELOPPER



*Interview de Lamia Begin, membre du Bureau fédéral en charge du collectif CE*

### **En quoi la création des Comités d'Entreprises, en 1946, a ouvert de nouvelles perspectives sociales et économiques pour les salariés au sein des entreprises ?**

*Il faut d'abord rappeler le contexte dans lequel a été conçue cette conquête sociale. C'est la loi du 16 mai 1946 qui a créé les Comités d'Entreprises sous l'impulsion du ministre des Travailleurs, Ambroise Croizat. Mais l'esprit trouve son inspiration dans les luttes du Front Populaire. C'est à cette époque que les syndicats de la métallurgie de la région parisienne investissent une part des cotisations syndicales pour mettre en place des activités sociales avec, par exemple, l'achat du château de Baillet qui devient un centre de loisir ou en favorisant les rencontres entre artistes et ouvriers. Puis, quelques années plus tard, en pleine guerre, le programme du Conseil National de la Résistance en fait un élément pour instaurer un «ordre social plus juste». Deux axes, qui existent toujours aujourd'hui, constituent les prérogatives des CE. Le premier est d'ordre économique et le second d'ordre social avec la mise en place des «œuvres sociales» qui deviendront plus tard, sous l'impulsion des organisations syndicales, les activités sociales pour rompre avec la «paternalisme» patronal.*

*Défendue dès sa création par la CGT, l'instauration des CE est non seulement une brèche dans le paternalisme patronal, mais c'est aussi une porte d'entrée pour participer aux choix économiques de l'entreprise. Toutefois, face à un patronat à l'offensive, les attributions du CE seront limitées au droit d'information et de consultation. La mise en place des CE permet toutefois aux syndicats de disposer d'un nouvel outil pour contester les choix économiques de l'entreprise et faire des démonstrations d'une autre gestion des activités sociales dans une perspective d'épanouissement et d'émancipation des travailleurs.*

### **Après 70 ans d'expériences, quel bilan pouvons-nous tirer ? Qu'en est-il aujourd'hui des Comités d'Entreprises ?**

*Aujourd'hui, le rôle des CE est sous-estimé et pas assez connu. D'abord, parce que plus de 50% des actifs n'ont pas de CE. Ils n'ont aucun recours économique. Il existe également de fortes disparités de moyens, même au sein d'un groupe. Car même pour les salariés qui ont un CE, le budget social n'est pas obligatoire (le 0,2% c'est pour le fonctionnement). Aussi, le CE est donc au mieux connu à travers les activités sociales et culturelles*

*qu'il propose. De plus, malgré des CE qui font toujours le choix d'innover, force est de constater qu'il existe une banalisation du rôle des CE avec la marchandisation grandissante des activités qui transforme parfois les élus en simples gestionnaires de prestations de loisirs et de voyages. A cela s'ajoutent des campagnes médiatiques de dénigrement de l'action des activités sociales afin de décrédibiliser les choix de gestion, principalement des CE qui ont un gros budget, dont les valeurs ne sont pas celles du capital.*

*Quant au rôle économique du CE, il est méconnu. D'une part parce que les élus ne sont pas suffisamment formés (la moitié ne sont pas syndiqués) pour travailler des propositions. D'autre part, car ce n'est pas facile de partager ce travail avec les salariés et de les mobiliser afin de peser sur les choix stratégiques de la direction.*

### **Malgré des difficultés, les CE restent une conquête sociale importante à développer. Quelles sont les perspectives de travail pour la Fédération ?**

*A l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire de la création des CE, nous organisons une journée d'étude «les CE : hier, aujourd'hui et demain», le 23 novembre prochain à Montreuil. Cette journée est ouverte à l'ensemble des syndiqués, qu'ils soient élus ou pas. Nous reviendrons sur la mise en place des CE pour nous réapproprier cette histoire. Car les valeurs portées depuis l'origine de leur création sont à la fois un héritage et un fil conducteur pour poursuivre cette ambition. Dans un deuxième temps, nous débattons, à partir de nos expériences et nos attentes, des perspectives de travail syndical pour répondre aux nouveaux défis en adéquation avec les aspirations des salariés et dans le sens du progrès social pour tous. C'est un projet ambitieux, mais qui correspond aux enjeux pour demain. C'est à dire un comité d'entreprise pour tous en modifiant leur périmètre via des CE inter-entreprises (qui permettrait la mise en place d'une autre relation donneurs d'ordres/sous-traitants) ou encore en créant des structures de branches à l'exemple de l'APASCA dans les services de l'automobile et des garages.*